ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 66313

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les soins d'hygiène corporelle dispensés par les infirmiers, plus couramment appelés toilette. Afin que l'intégralité de cette prestation soit prise en charge par la caisse de sécurité sociale, cet acte doit être effectué par des infirmiers. Or, actuellement le manque de personnel infirmier en établissement ou en libéral pose de grandes difficultés en milieu rural où l'installation d'infirmières libérales est en régression. Il arrive même que le personnel en poste soit obligé de refuser les soins d'hygiène aux personnes âgées. Il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour que cette situation ne perdure.

Données clés

Auteur : M. Serge Poignant
Circonscription : Loire-Atlantique (10e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66313
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5407